



Nature de l'acte : 6.1

N° 2026 02 184

Mis en ligne le 13.02.26

Transmis le 13.02.26

**ARRÊTÉ INTERDISANT L'UTILISATION DU STADE DE RUGBY ANTOINE BÉGUÈRE EN GAZON
NATUREL DU LUNDI 16 FÉVRIER AU DIMANCHE 1ER MARS INCLUS POUR LA REMISE EN ÉTAT**

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu les articles, L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état fragilisé du stade Antoine BEGUERE, provoqué par des conditions météorologiques dégradées ayant causé des dommages et des difficultés d'entretien,

Considérant que le terrain de rugby en gazon naturel du complexe sportif de Lannédarré, nommé stade Antoine BEGUERE, nécessite une remise en état indispensable,

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

A compter du lundi 16 février 2026 et jusqu'au dimanche 1^{er} mars 2026 inclus, le stade Antoine BEGUERE est interdit à toute pratique sportive.

ARTICLE 2 -

Le présent arrêté est publié électroniquement sur le site de la Ville de Lourdes, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 -

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 -

Madame la Directrice des services et les agents placés sous ses ordres sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au FC Lourdes Rugby, à la Ligue Occitanie de Rugby et au Comité Départemental de Rugby des Hautes-Pyrénées.

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE

Tél.: 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – www.lourdes.fr

Fait à Lourdes, le 12 février 2026

le Maire,

Thierry LAVIT



Notifié le

- Par courrier recommandé envoyé le
- Par remise en main propre
- Par mail envoyé le

Je soussigné(e).....

Signature :

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Tribunal Administratif de PAU

Cours Lyautey - 64000 PAU

dans un délai de deux mois.